

Les temporalités parentales de la « résidence alternée »

HACHET Benoît*

La résidence en alternance, permise par la loi française depuis 2002, permet aux parents qui divorcent ou se séparent d'organiser la « garde » de leurs enfants selon un partage du temps paritaire. La question temporelle est centrale dans la définition de la résidence alternée, puisqu'elle participe à la constituer comme une catégorie en soi de l'après séparation, à côté de la « garde classique », définie par une résidence principale chez la mère, un week-end sur deux et la moitié des vacances chez le père, ou plus rarement, de la garde principale chez le père. Cette distinction des situations, présentée de façon discrète par l'institution judiciaire, recouvre un éventail continu d'organisations parentales qui ne se superposent pas aux décisions judiciaires. Si 17 % des décisions de justices rendues en juin 2012 sur la résidence de l'enfant, après un divorce ou une séparation, établissent une résidence en alternance¹ (Guillonnet, Moreau, 2013), cette évaluation de la proportion de résidences alternées reste administrative. En effet, certains parents s'organisent en dehors de la justice et d'autres ne respectent pas nécessairement ce qui a été prescrit par l'institution. Les résultats obtenus par l'INED soulignent la difficulté de mesure du nombre de résidences en alternance en raison des doubles comptes (Toulemon, Pennec, 2010). Enfin, une enquête de 2011 sur le lieu de vie des enfants de parents séparés estime à 25 % la proportion d'enfants qui vivent régulièrement chez leurs deux parents (Domingo, 2013), même si la régularité reste une mesure très imprécise des quotités de temps passées chez chacun des parents. Au-delà des estimations démographiques, il importe de retenir que la résidence alternée, si elle demeure minoritaire, constitue néanmoins une organisation qui progresse après une séparation ou un divorce.

L'analyse qui suit s'intéresse uniquement aux situations de partage égalitaire du temps de présence des enfants avec chacun de leurs deux parents séparés. La résidence paritaire², est une traduction dans le langage temporel, des principes contemporains de coparentalité, dans le sens où elle correspond à une mise en pratique de l'égalité parentale dans la prise en charge des enfants, tout au moins dans sa dimension temporelle. Laissant de côté la question indécidable de l'intérêt de l'enfant (Théry, 1993), l'approche présentée se concentre sur les temporalités parentales. Les parents partagent le quotidien de leurs enfants de façon intermittente, alternant les moments pendant lesquels ils vivent avec eux et les moments où ils sont sans enfant. Dans la plupart des cas rencontrés, chacun des parents reçoit les enfants à son domicile, mais il arrive aussi que les enfants demeurent dans l'ancien logement familial et que les parents intervertissent leurs places auprès d'eux de façon régulière.

¹ Après un divorce ou une séparation, les juges établissent la résidence principale chez la mère dans 71 % des cas, la résidence alternée dans 17 % des cas et la résidence principale chez le père dans 12 % des cas (Guillonnet, Moreau, 2013).

² Le terme de résidence paritaire est préféré à celui de résidence alternée pour se démarquer des catégories de la justice et insister sur le partage égalitaire du temps de résidence des enfants.

* Ehes

C'est à l'appréhension de ces temporalités particulières qu'est consacré cet article. La résidence paritaire, permet d'accéder au temps dans sa texture plurielle, dans la mesure où des périodes de même dimension sont ressenties et vécues de façon différente par les acteurs. « Le temps des physiciens » (Elias, 1996), neutre, égal et détaché de la nature particulière des activités qui se déroulent est complété par une conception « polychromique » (Grossin, 1996) – ici bichromique – qui n'est accessible que de manière compréhensive. C'est donc la réalisation d'entretiens avec des parents partageant de façon égale le temps de résidence qui constitue la base méthodologique de ce travail (voir encadré). Comment le partage du temps des enfants est-il organisé ? Et quelle expérience temporelle les parents vivent-ils ? Si les analyses présentées doivent être considérées comme des pistes de travail plus que d'être lues comme des résultats définitifs, il semble néanmoins possible de s'appuyer sur deux énoncés. 1) Les calendriers de l'alternance s'insèrent dans les temporalités dominantes de la quotidienneté dans un processus d'arrangements renouvelés entre les parents. 2) L'expérience d'une « discontinuité rythmée » (Boutinet, 2004) s'étend au-delà des temporalités de la quotidienneté. La première partie est consacrée aux caractéristiques du cadre temporel de la résidence paritaire et la seconde à l'expérience de la discontinuité parentale.

L'enquête

L'enquête principale a été réalisée par entretiens auprès de huit pères et de huit mères qui vivent actuellement la résidence alternée de leurs enfants en partageant le temps par moitié. Elle a été complétée par trois entretiens avec des mères qui ont vécu l'alternance dans les années 1980, 1990 et 2000 et ont maintenant des enfants majeurs, partis du domicile. Ces entretiens complémentaires ont permis d'étudier l'alternance dans la durée de l'expérience biographique. La rencontre avec quatre médiateurs familiaux a éclairé la question des arrangements temporels entre les parents après une séparation conjugale. Ces médiateurs exercent tous à Paris ou en banlieue parisienne dans un cadre municipal ou associatif. Les recrutements se sont fait de bouche à oreille principalement à Paris ou en banlieue parisienne même si quatre entretiens concernent la province. Ils se sont déroulés entre novembre 2011 et février 2014. La moyenne d'âge des participants vivant actuellement l'alternance est de 40 ans, allant de 32 à 50 ans. La durée moyenne de la résidence alternée vécue est de 3 ans, allant de deux mois à 7 ans. L'âge moyen des enfants concernés est de 7,5 ans, variant de 2,5 ans à 12 ans, ce qui correspond à l'âge des enfants pendant lequel la résidence alternée est la plus fréquente (Brunet, Kertudo, Malsan, 2008). Les alternances concernaient des enfants uniques dans quatre situations, des fratries de deux enfants dans seize situations et une fratrie de trois enfants. Les parents interrogés appartiennent tous à des catégories moyennes et supérieures, ce qui est en adéquation avec les résultats des enquêtes sur l'alternance (Guillon-neau, Moreau, 2013 ; Bessière, Biland, Fillod-Chabaud, 2013). Dans l'enquête principale, les seize parents sont actifs occupés, dix appartiennent à la catégorie Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures de l'INSEE, cinq à la catégorie Professions intermédiaires et un à la catégorie Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise. Les entretiens, semi directifs, étaient centrés sur l'organisation temporelle de la résidence alternée, en interrogeant tour à tour les modalités de la mise en place de l'organisation et ses évolutions, son degré de souplesse ou de rigidité et les ressentis associés à chacune des périodes et à leur répétition.

Le cadre temporel de la résidence paritaire

La rupture conjugale sépare. Elle sépare les corps et les espaces de résidence, divise les biens et partage le temps de vie des enfants. Dans le cadre d'une résidence paritaire, le temps de vie des enfants est partagé selon des principes « démocratiques » et « moraux » (Neyrand 2005, Singly 2000) qui trouvent leur expression dans une division égalitaire du temps. « Étant donné que le temps de l'horloge est perçu comme une mesure neutre, il semble logique que le partage égalitaire du temps symbolise l'équité et l'égalité, à la fois entre les parents et entre eux et les enfants, au moins du point de vue d'un adulte ».³ Cette première partie vise à comprendre comment les parents organisent le cadre temporel commun de leur alternance ou comment ils fixent les bornes de leurs « territoires temporels » (Zerubavel, 1981) avec et sans enfant. Les calendriers sont réguliers, s'inscrivent dans les temporalités quotidiennes de la semaine même si la localisation temporelle des moments de la transition varie.

Des calendriers réguliers dans les temporalités du quotidien

Avant même de décider de la fréquence de l'alternance, l'ensemble des participants à l'enquête semblent considérer comme une évidence d'adopter un rythme d'alternance régulier. Il n'a pas été rencontré de cas dans lesquels la durée passée par les enfants chez l'un et l'autre de leurs parents variait « selon le planning », bien que cette catégorie soit utilisée dans le rapport de la Chancellerie (Guillonnet, Moreau, 2013). Dans une seule situation – même si la fréquence hebdomadaire est actée – le sens de rotation des semaines est revu par les parents chaque début de mois, pour qu'ils puissent coordonner leurs emplois du temps professionnels qui sont chargés de nombreux déplacements. Dans tous les autres cas, la régularité des rotations est inscrite dans un cadre temporel préétabli et non modifiable unilatéralement.

Il est possible de rencontrer des résidences paritaires dans des situations d'éloignement géographique des parents qui se basent sur des rythmes annuels⁴, ou même en cas de proximité des domiciles, sur des rythmes pluri mensuels – le changement s'effectuant à chaque vacances scolaires. Néanmoins dans le cas le plus fréquent, l'exercice pratique de la coparentalité est motivé par un partage de la vie quotidienne des enfants, qui associe les temps récréatifs du week-end et des vacances aux temps d'accompagnement scolaire. Ce sont souvent les pères qui expriment leur satisfaction de ne pas être des « papas du week-end » en référence à la norme de la « garde classique ». Ainsi Stéphane « *trouve que la garde alternée est formidable parce qu'on est impliqué dans la vie quotidienne des enfants, et ce qui fait pour moi la vie quotidienne des enfants c'est fondamental* » (Stéphane, Dijon, 34 ans, opticien, deux filles de 6 et 8 ans, 4 ans d'alternance hebdomadaire).

La semaine, parce qu'elle offre à la fois un temps d'activité et un temps de repos, est le cadre socio-temporel majeur de la vie quotidienne. Elle s'impose « naturellement » comme un des éléments les plus importants « de notre orientation temporelle et sociale » (Zerubavel, 1985). C'est autour de cette

³ « Since clock time is viewed as a neutral measurement here, it makes sense that sharing equal amounts of time symbolise fairness and equality, both between the parents and between them and the children, at least from an adult perspective » (Haugen, 2010, 113).

⁴ Un arrêt de la cour d'Appel de Lyon daté 23 novembre 2004 a autorisé une alternance annuelle entre la France et le Portugal pour un enfant de 10 ans.

division temporelle hebdomadaire que se sont construites les alternances rencontrées. Mêmes lorsque les rythmes adoptés sont infra ou supra hebdomadaires, ils sont pensés de façon à se calquer sur le rythme social dominant de la semaine. Ainsi, il n'a pas été observé d'alternances qui dérogeaient à la rythmicité de sept jours. Par exemple, aucune organisation rencontrée ne se base sur une succession de périodes de dix jours – ou de trois jours – pour la raison que cela ne permettrait pas de partager régulièrement les temps sociaux du travail et du repos. Les tentatives pour s'y soustraire se confrontent à la contrainte des rythmes sociaux dominants. « *Au début c'était deux jours deux jours si je me souviens bien, mais ça faisait un découpage assez compliqué, et c'était aussi l'idée d'avoir chacun une vie à soi, qui nous permettait d'avoir une activité et on avait besoin surtout après la séparation de se changer un peu la tête* » (Sylvie, Paris, 38 ans, enseignante, un fils de 7 ans, quatre ans d'alternance). Quand Sylvie évoque le caractère « compliqué » d'une alternance répétée tous les deux jours, c'est parce que ce rythme ne permet pas d'avoir des week-ends entiers de façon régulière, utile pour elle pour trouver des espaces de respiration. De la même façon, les alternances supra hebdomadaires – plus fréquentes avec des adolescents – ont une fréquence de deux semaines, et non de dix jours. Elle semble donc s'imposer à la fois comme la dimension socio-temporelle privilégiée pour penser la résidence paritaire et comme périodicité majeure de la résidence paritaire (Hachet, 2014 (2)).

Quelle que soit la périodicité de l'alternance, la régularité du calendrier stabilise une « carte mentale temporelle » (Zerubavel, 1981) qui fournit les repères d'une orientation dans le déroulement du temps aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Le calendrier de l'alternance est souvent reporté dans les agendas ou les calendriers des parents par le moyen d'accolades, par les initiales des enfants ou des zones grisées. Le temps des agendas est alors zébré de séquences avec et sans enfants, qui est indispensable pour prévoir les activités à venir. Certains ne font pas apparaître les deux périodes et comptent les semaines (ou les week-ends) chaque fois qu'il est nécessaire de vérifier la présence ou l'absence des enfants. D'autres ont un calendrier professionnel qui est vierge des marques de l'alternance, « pour pas que tout le monde soit au courant », et un calendrier personnel dans lequel apparaisse les deux moments. Cette dernière situation oblige à jongler entre les temps.

La connaissance préalable des moments de transition est considérée comme indispensable « pour que les enfants aient un cadre », selon l'expression souvent entendue dans les entretiens. La régularité du cadre temporel vient compenser les désordres de l'alternance. Comme les modes éducatifs peuvent être différents dans les deux logements, jusqu'à ouvrir « des perspectives de métissage singuliers » (Michaud Delaye, 2009), la régularité temporelle est revendiquée comme indispensable pour donner des repères aux enfants. Elle agit comme une routine qui réduit les sources d'angoisses (Giddens, 1987, 344). La construction d'un cadre temporel stable est aussi justifiée par la nécessité pour les parents de prévoir et d'organiser leurs différentes activités. Les entretiens menés avec les médiateurs familiaux permettent de mesurer l'importance des situations de séparation dans lesquelles ne sont pas respectés les « engagements » temporels de prise en charge des enfants. Ainsi, en est-il de « parents qui ne prennent pas les enfants quand il devraient ou qui téléphonent au dernier moment pour dire qu'il ne pourra pas les prendre ou le dépose en avance devant la maison devant laquelle ils peuvent rester quelques heures » (Médiateur familial, Paris). Dans ces situations, les parents – « souvent les mères » (Médiateur familial, Paris) – sont dans une situation d'incertitude sur leurs dates de disponibilité et se mettent en position de devoir suppléer aux déficiences de l'autre parent. Dans la résidence paritaire, ces incertitudes ne peuvent avoir lieu de façon répétée sous peine de remettre en question son rythme ou son existence. La fixité du calendrier comme son respect bilatéral sont une condition de fonctionnement durable de la résidence alternée.

La régularité rythmique de l'alternance est souvent rompue pendant les vacances scolaires qui ouvrent des espaces temporels plus larges à la présence puis à l'absence des enfants. L'organisation des vacances est, dans la plupart des cas, pensée bien en amont pour pouvoir coordonner les contraintes professionnelles et les projets de chacun quand elle n'est pas imposée par une décision de justice qui alternent les mois de juillet et d'août en fonction des années. Mais pendant le temps d'activité, c'est le rythme hebdomadaire qui domine.

La prévalence des rythmes hebdomadaires et ses variations

Selon les données disponibles en France sur les rythmes de la « résidence alternée », entre 80 % et 86 % des organisations se font selon un rythme hebdomadaire (Brunet, Kertudo, Malsan, 2008 ; Guillonnet, Moreau, 2013). Ces données sont congruentes avec les résultats obtenus lors de l'enquête. L'enquête de la CNAF souligne le « peu de créativité des parents », le choix de la semaine comme périodicité de l'alternance étant considéré comme « obligatoire » ou « naturel » (Brunet, Kertudo, Malsan, 2008, 66). À la question du choix d'un rythme hebdomadaire, les enquêtés rencontrés fournissent des réponses qui relèvent de l'évidence, « quinze jours c'est trop long et deux jours c'est trop court ». La représentation commune de la « résidence alternée » – « une semaine chez papa, une semaine chez maman » – s'impose aux parents sans qu'il leur soit possible d'expliquer les raisons de leur choix (Graphique 1). Si la semaine s'impose, c'est parce qu'elle est la référence sociale majeure des temporalités quotidiennes et qu'un partage égalitaire du temps se prête difficilement à une division par deux d'une série de sept jours (Hachet, 2014). Qu'en est-il des alternances non hebdomadaires ?

L'alternance infra hebdomadaire observée concerne des enfants en bas âge, âgés de moins de cinq ans au moment de la séparation. Le partage de la semaine est plus complexe à établir qu'une rotation hebdomadaire. Il s'agit d'organiser plusieurs changements de domicile, de coordonner de façon fine les emplois du temps en fonction des activités de chacun, et de veiller à répartir les temps d'activité et les temps de repos de façon égale. Sylvie et Pierre partagent la semaine le mercredi soir et alternent les week-ends en commençant le samedi matin. Le début de semaine a lieu chez la mère et la fin de la semaine chez le père. Le mercredi est passé chez la mère parce qu'elle ne travaille pas (Graphique 2). Philippe et Clara partagent la semaine le mercredi à 14 h, le père ayant les enfants du dimanche soir au mercredi matin et la mère du mercredi après-midi au samedi matin, les week-ends étant aussi alternés (Graphique 3).

Dans ces deux cas, Sylvie comme Philippe ont toujours leurs mercredis, jeudis et vendredis soirs de libres, quand Pierre et Clara ont le lundi et le mardi. Dans ces deux situations, le partage du temps n'est pas paritaire mais cette inégalité n'est pas perçue. Sur quatre semaines (28 jours), Sylvie passe ainsi seize jours et treize nuits avec son fils, Philippe treize jours et treize nuits. Néanmoins les parents affirment dans les entretiens que le partage est totalement égalitaire. Il est donc plus difficile d'atteindre la parité en partageant les semaines qu'en suivant un rythme hebdomadaire. Julie et son ex-conjoint parviennent à un partage du temps égalitaire en divisant le week-end. Leur fille est chez sa mère du lundi au mercredi, chez son père du jeudi au samedi et seul le dimanche est alterné (Graphique 4). Dans cette organisation, le père n'a jamais de week-end complet seul. L'alternance infra hebdomadaire semble plus à même de confronter les intérêts contradictoires autour du choix des jours ou de l'organisation des fins de semaines que l'alternance hebdomadaire.

Graphique 4. Julie (14 jours, 14 nuits)

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
Jour																												
nuit																												

Graphique 5. Geneviève (14 jours et 14 nuits avec ses enfants)

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
Jour																												
nuit																												

La localisation temporelle des transitions

Une alternance renouvelée tous les sept jours – ou tous les quatorze jours- informe sur la durée mais ne dit rien de sa « localisation temporelle » (Zerabuel, 1981). Or cette localisation importe parce que « les jours de la semaine ont une texture émotionnelle propre » (Zerubavel, 1985). Le dimanche, parce qu’il est le dernier jour de la semaine est souvent élu spontanément comme jour de transition par ceux qui n’ont pas d’exemple d’alternance autour d’eux. Or, effectuer les transitions le dimanche oblige les parents à se rencontrer et à aménager leur week-end en ce sens, l’école ne pouvant remplir cet office. « *Ca a changé... au début c’était le dimanche soir, à la fin du week-end mais on a décidé tous les deux que c’était pas du tout adapté parce que ça nous fait courir le week-end, on ne pouvait pas finir tranquillement nos week-end... au final on a décidé de les reprendre le lundi après l’école, tous les lundis* » (Marie-Pierre). La question de la disponibilité du dimanche n’est pas la seule en jeu ; elle peut être compliquée par l’état des relations entre les ex conjoints. « *Au début on changeait le dimanche soir mais c’était pas forcément évident car le contexte était un peu compliqué... de se voir le dimanche soir. On avait besoin d’un rythme où on était pas obligé de se croiser, depuis un peu plus de deux ans c’est le vendredi soir et c’est mieux comme ça* » (Thomas).

Plusieurs motifs conduisent les parents à élire un jour de transition plutôt qu’un autre. Le choix peut être motivé par des raisons professionnelles. « *On a décidé du vendredi... parce que nous on s’est organisé avec nos horaires. Donc c’est du vendredi soir au vendredi soir suivant. Comme ça on a réussi à se décaler parce que moi j’ai changé de travail, parce que je travaillais avant en hospitalisation, et je suis passée en Hôpital de jour avec des horaires un peu plus de bureau et j’ai décalé parce que normalement je travaille tous les week-ends et mon mari s’est décalé pour qu’on puisse vraiment être un samedi sur deux, les mercredis un sur deux. On a tout calé en décalé pour qu’on puisse profiter au maximum des enfants voilà* » (Sandrine). Ici, les parents ont modifié leurs emplois du temps professionnels pour pouvoir rendre l’alternance viable. Le week-end qui était auparavant travaillé par la mère a été partiellement libéré pour pouvoir se coordonner avec l’emploi du temps paternel en prenant soin de partager les temps de repos. Le jour de changement de domicile peut être aussi adapté au calendrier affectif de l’ex conjoint. C’est le cas de Bernard qui effectue la transition le vendredi soir pour se caler sur l’organisation

du compagnon de la mère de ses filles « *parce que son copain fonctionne comme ça avec sa femme et ses enfants et pour qu'elle puisse voir son copain le week-end c'est tout* » (Bernard). Dans ce cas, le jour de transition est imposé plus que discuté, ne pas l'accepter serait vécu par la mère comme une entrave « injustifiée » à l'épanouissement de sa nouvelle relation. Le « c'est tout » final indique le non choix de Bernard ou tout au moins son acquiescement passif.

La localisation temporelle de la transition n'est pas neutre sur le déroulement de l'alternance. Un accueil des enfants le lundi soir, comme il se fait en période scolaire, contraint les retrouvailles : « *C'est toujours un peu la fête, c'est toujours chouette... on est contentes de se retrouver... bon il faut... que j'arrive à me dire à moi-même bon demain y'a école. Parce que j'aurai préféré, on se fait un plateau télé, on passe la soirée toutes les deux et tout... raconte-moi plein de trucs et non, faut quand même rester un peu... c'est lundi, c'est le premier jour de la semaine...* » (Nadine). Le vendredi est souvent plus libre pour l'accueil, il permet de « *commencer par un week-end* », argument souvent entendu. Dans les deux cas rencontrés de situations conflictuelles tranchées par une décision de justice, le changement de domicile des enfants a été fixé au lundi soir, s'accordant ainsi à la représentation la plus spontanée du début et de la fin de la semaine sans égard pour les moments auxquels sont accueillis les enfants.

Dans tous les cas d'alternance hebdomadaire, l'accès à des activités nocturnes régulières sur ce rythme est compliqué une fois sur deux par la présence des enfants, que les parents n'ont pas toujours l'envie ou les moyens de faire garder. « *Moi je fais essentiellement de la danse et les cours de danse (...) c'est forcément des trucs hebdomadaires donc forcément une semaine sur deux, je pouvais pas y aller. Donc voilà, donc du coup c'était un peu bâtarde* » (Nadine). Une résidence alternée hebdomadaire doit ainsi se penser sur quatorze jours, durée qui est celle du déroulement d'un cycle complet d'alternance. Ce n'est pas le cas des alternances infra hebdomadaires, qui laissent les mêmes jours de libre chaque semaine.

Le cadre temporel de l'alternance est donc pensé dans les temporalités de la semaine dans le but de partager les moments de la vie quotidienne des enfants. Son rythme, majoritairement hebdomadaire, semble s'imposer, en accord avec les temporalités sociales dominantes. Les rythmes infra hebdomadaires, minoritaires, caractérisent des enfants très jeunes et sont sans doute plus complexes à mettre en place pour les parents. La transition entre les périodes avec et sans enfant est souvent localisée à la frontière des week-ends, ce qui permet le partage des temps d'activité et des temps de repos. Ce cadre temporel ainsi posé constitue « la forme géométrique » (Grossin, 1996) dans laquelle se déroule l'expérience de la parentalité alternée. Il s'agit maintenant d'entrer à l'intérieur du cadre.

L'expérience parentale de la discontinuité

Mesurer la durée des périodes avec et sans enfants et exposer les motifs qui ont présidé au choix d'un calendrier commun est une étape nécessaire mais pas suffisante pour appréhender les temporalités de la résidence paritaire. Le calendrier de l'alternance, organisé par les parents au moment de la séparation, sur des principes égalitaires, constitue un cadre normatif qui est adapté à l'usage. Le temps pensé et le temps vécu se coordonnent dans une série d'ajustements entre les parents. Dans ce cadre vivant et rarement inflexible, la succession des deux périodes, réitérée dans la durée, imprime un tempo général à l'activité des parents et à leur manière « d'habiter le temps » (Chesnaux, 1996). Ce tempo binaire se décline au quotidien mais il marque aussi l'espace du temps biographique en modifiant le temps des projets ou dit autrement le rapport à l'avenir.

Les ajustements du cadre temporel quotidien

Les deux espaces de l'alternance ne constituent pas des territoires temporels inaccessibles l'un à l'autre. Ils peuvent s'interpénétrer au moment des transitions, d'évènements festifs ou d'imprévus qui permettent l'intrusion d'un parent dans l'espace temporel dévolu à l'autre. Les contacts avec les enfants ne sont pas rares dans la période où ils ne sont pas présents et, plus symboliquement, la présence des enfants s'inscrit dans la mémoire et dans l'espace quand ils ne sont pas là.

C'est seulement dans les cas les plus conflictuels que les deux temps sont séparés de façon rigide. Les changements de domicile qui se font par l'école en période scolaire peuvent se faire dans la rue pendant les vacances. *« Pour les vacances (...), alors aussi elle refuse qu'on aille... que j'aille à son domicile donc elle me donne un rendez-vous au métro où y'a le changement d'enfants. Moi je trouve ça... ça me choque mais elle ça la choque si jamais je romps un petit peu l'intimité de sa nouvelle vie. Alors... ouais, qu'est-ce qu'on peut dire ? Elle supporte pas que je sache ce qu'elle fait... ? »* (Jérôme). Si l'école sert beaucoup de lieu intermédiaire entre les deux espaces parentaux⁶, en particulier dans les situations tendues, nombreux sont les parents qui se croisent régulièrement, allant parfois jusqu'à passer ensemble un moment convivial autour d'un apéritif ou d'un repas : *« Souvent tous les quatre, c'est-à-dire pour les repas d'anniversaire. Moi, mon compagnon il venait pas forcément, s'il était là il était là, mais bon souvent c'était tous les quatre, ou on allait au resto, on marquait le coup. Leurs anniversaires, les nôtres et puis Noël, voilà on se faisait un petit truc tous les quatre »* (Geneviève). Les temps de l'alternance sont ici liés par le calendrier des fêtes familiales qui réunissent tous les membres de la famille désunie ; les temps de la micro-histoire familiale perturbent les rythmes établis de l'alternance⁷. Thomas, qui dine régulièrement aussi avec son ex compagne et leurs filles parle pendant tout l'entretien de « notre famille ». Les perceptions du groupe familial au-delà de la séparation participent à relier les périodes disjointes dans un ensemble symboliquement commun. Communauté exprimée par Françoise, qui explique qu'au moment où sa fille était en résidence alternée, chacun des parents avait la clef du domicile de l'autre pour pouvoir laisser les affaires de leur fille en cas d'absence. La possession des clefs du domicile de son ex conjoint est significative d'une ouverture possible des territoires de l'alternance à l'intrusion de l'autre dans son propre espace.

La porosité des frontières entre les espaces se lit aussi dans les arrangements que font les parents entre eux pour se rendre service face à des contraintes d'emploi du temps. *« La souplesse est arrivée avec le temps (...) elle avait prévu en novembre de partir quelques jours avec son ami, moi j'ai pris les filles, pas de souci quoi »* (Stéphane). Ces arrangements sont fréquemment rapportés pour une soirée, une nuit, un week-end, avec toujours une attention à l'équilibre des modifications dans une logique de don et de contre don de temps, *« on ne compte pas mais bon on sait qu'il faut rendre les jours qu'on a pris »* (Clara).

⁶ L'école peut même être un espace où sont déposées les affaires qui transitent : *« à un moment où on y arrivait pas, on laissait les affaires à l'école parce qu'on arrivait pas à se parler. Donc on s'envoyait tout par mail... (rires)... on avait expliqué à la maîtresse, on lui avait dit voilà, là on est en période de conflit... Voilà on posait le siège auto, le machin à l'école et ils étaient au courant... »* (Julie)

⁷ Dans les protocoles de divorce passés par la médiation, il faut veiller à ce que les enfants soient avec leurs parents pour leurs anniversaires comme pour la fête des mères ou des pères (Information rapportée par une médiatrice familiale).

L'interpénétration des temps se fait enfin par les contacts avec les enfants dans les périodes où ils sont absents. Encore une fois, ces contacts sont inexistant dans les situations conflictuelles dans lesquelles certains parents ne décrochent pas leur téléphone quand c'est leur ex-conjoint qui appelle. Souvent néanmoins, les « temps privés » de l'alternance ne sont pas des « temps sacrés » (Boutinet, 2004) ; ils peuvent être ouverts à la présence de l'autre parent. Cette présence peut être physique, devant l'école « *pour dire bonjour* » (Sylvie) dans les moments sans enfants. Plus communément la présence est téléphonique. Si Geneviève explique qu'elle a téléphoné tous les jours à ses enfants lors des moments où ils étaient chez leur père, mêlant ainsi les deux espaces de l'alternance, d'autres ont préféré ne plus le faire : « *Les premiers mois (...) je me culpabilisais beaucoup parce que comme c'est moi qui suis parti j'ai appelé énormément, énormément et au final je m'apercevais quand je les appelais au téléphone elles étaient pas bien... et donc on en a discuté une matinée et ça s'est arrêté...* » (Marie-Pierre). Ici, il fallait empêcher l'intrusion d'un parent dans l'espace de l'autre et rappeler par-là l'existence des frontières.

On observe des « effets de transfert » et de « contre transfert » propres aux temporalités de l'alternance (Boutinet, 2004, 182). On n'arrête pas de devenir parent dans les semaines sans enfant, même si la charge de la responsabilité quotidienne est temporairement levée. Expérience comparable à celle des femmes de marins pour lesquelles « la distance physique n'abolit pas nécessairement la présence symbolique d'un conjoint, d'un père » (Claudic, 1998, 123). La « présence absente » des enfants s'inscrit en particulier dans l'espace de la chambre vide qui demeure dans le logement dans les périodes sans enfants (Hachet, 2014 (1)). Elle se vit aussi dans les gestes liés à l'attente des enfants ou à leur départ. Penser à remplir le réfrigérateur, à changer les draps ou à regrouper les affaires en sont des expressions courantes.

Si le cadre temporel n'est pas inflexible et s'adapte aux contingences il n'en demeure pas moins qu'il délimite deux territoires temporels, qui par leur contenu différent et par leur répétition, impriment un tempo à deux temps aux parents alternés.

Le tempo quotidien, entre « tension et accalmie »

Le rythme global imprimé au temps quotidien par la succession des périodes avec ou sans enfants n'informe pas sur la différence des temps vécus par les parents à l'intérieur de chacun de ces espaces. Chacune des périodes est marquée par un rythme interne propre qui signe une discontinuité dans l'expérience temporelle. Les temps de la présence succèdent aux temps de l'absence des enfants, ce qui transforme les contraintes qui pèsent sur chaque période et modifie ainsi les manières d'être dans le temps. Bojan exprime très clairement ces changements selon les semaines. « *Disons qu'avec enfants il y aura plus de dynamisme, de tension parce qu'il y a des horaires à respecter, enfin il y a plus d'horaires à respecter et plus de choses qu'il faut faire. L'impression qu'on est un peu plus en course les semaines où on a les enfants et que le rythme s'abaisse... on a enfin une baisse de rythme quand on a sa semaine. Moins de tension parce qu'on est responsable que de soi. Il y a une histoire de tension. C'est quelque chose qui pour certaines personnes peut marcher... moi ça me convient ces périodes où c'est beaucoup plus speed et ces périodes d'accalmie* » (Bojan). La tension, pour Bojan, est dans la responsabilité des enfants. « Sa » semaine - à lui seul - est beaucoup plus libre de contraintes.

Cette « tension » ou cette « course » au temps des périodes avec enfants est vécue avec plus ou moins d'acuité selon les possibilités d'aides sur lesquelles peuvent compter les parents seuls dans les semaines

où ils sont avec leurs enfants. Quand certains recourent aux services de baby-sitter jusqu'à 21h ou peuvent compter sur les grands-parents pour récupérer les enfants⁸, d'autres se retrouvent exposés à des situations « d'urgence » (Aubert, 2003) qui tendent les emplois du temps et créent des sensations de perte de contrôle comme l'explique Lisa : « ...le jour où je me suis retrouvée à 17h30 dans les embouteillages loin de l'école... ma mère était hospitalisée à ce moment-là et... j'ai eu une montée d'angoisse... j'ai vraiment compris que... j'étais seule » (Lisa). Les moments de parentalité active sont parfois vécus comme « saturés d'enfants » comme dans les familles « monoparentales » (Martial, 2012) même si les espaces sans enfants, plus fréquents et plus longs que dans le cas des « gardes classiques » permettent de trouver des espaces pour soi plus nombreux. Ainsi, Anne, épuisée par la charge de ses deux fils de 6 et 4 ans, a recours aux services d'une baby-sitter le samedi après-midi : « je lui dis que c'est pour pouvoir travailler dans ma chambre mais en fait je dors parce que j'en peux plus des fois des cavalcades » (Anne). Il faut bien sûr noter que l'âge et l'autonomie des enfants est une variable essentielle à prendre en compte pour appréhender le rythme des moments de présence.

Les périodes sans enfant sont vécues sur un mode plus souple dans le rapport aux exigences temporelles : « ...il y avait un moment où voilà je pouvais respirer à mon rythme et puis voilà faire des trucs un peu... et puis il y avait le moment où j'étais de nouveau leur maman et c'était eux d'abord et pas non plus forcément toujours eux d'abord mais oui tout ce qui est de l'organisation de la maison, ne serait-ce que l'organisation des repas et tout ça c'était beaucoup plus rythmé, beaucoup plus cadré quand ils étaient avec moi. Autrement y'avait un peu de flou artistique » (Geneviève). Le cadre éducatif imposé aux enfants règle les pratiques collectives de la famille. Quand les enfants ne sont pas là, ce cadre n'a plus de raison d'être, ce qui par contraste peut donner l'impression d'un « flou artistique ». On peut lire ce changement de rythme dans la modification des régimes ou des pratiques alimentaires selon les périodes⁹. « Quand j'ai les filles je mange des repas réguliers, sauf quand je travaille et quand j'ai pas les filles, je sors beaucoup plus donc c'est forcément des soirées un peu plus festives où je bois un peu d'alcool où je mange pas forcément à midi, ou je mange en décalé par exemple à 4h de l'après-midi. Les rythmes sont différents et même l'alimentation, c'est clair » (Marie-Pierre).

Les périodes sans enfants sont aussi des espaces renouvelés de temps libre et « d'expression de soi » pour les parents séparés (Singly, 2011). En début de séparation, les activités des parents peuvent même renouer avec des sociabilités propres à la jeunesse : « Après la séparation, c'était du grand n'importe quoi, c'était youhou ahah. Je pensais qu'à sortir et puis pas question, y'a un gars qu'était là à la maison et oups il allait dormir chez lui, c'était pas possible quoi » (Nadine). Les différents entretiens laissent entendre que ces moments « récréatifs » ne durent pas, ce qui n'empêche pas de gagner du temps pour soi. Les périodes sans enfants laissent du temps libre pour les activités sociales et culturelles qui étaient parfois restreintes au moment de la vie conjugale (Kaufmann, 2001) ou pour les activités professionnelles. « Les semaines où j'ai les enfants, au début, j'avais tendance à reporter sur les semaines où j'avais pas les enfants... ça dépend des semaines... du coup je travaillais tard le soir... puis j'allais au boulot le samedi et le dimanche » (Jérôme). Dans ce dernier cas, le travail de chercheur de Jérôme est modulable par la personne elle-même ; dans d'autres situations les modifications d'emploi du temps sont

⁸ Importance des grands-parents analysée par Xavier Roigé dans son intervention du 29 novembre 2012 intitulée « Nouvelles paternités, nouvelles grand-parentalités. Reconfiguration des relations générationnelles à Barcelone » – Colloque Pères en solitaire. Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales, EHESS, Marseille 29 et 30 novembre 2012

⁹ Cette variation dans les régimes alimentaires concerne surtout les parents qui n'ont pas reconstitué de couple.

négociées avec l'employeur : « *les semaines où je suis avec les enfants, ils me laissent partir tôt, mais les autres semaines je suis corvéable à merci (rires), c'est même un sujet de plaisanterie au journal* » (Lisa).

Pour l'ensemble des parents rencontrés, le rythme quotidien des périodes avec enfants semble plus rapide et plus contraint que dans les périodes sans enfant. Qu'en est-il de cette expérience dans le temps de la vie ?

Le tempo biographique et le temps des projets

L'alternance agit sur le « temps des projets » (Boutinet, 2004). Elle contraint la mobilité spatiale, modifie les représentations de l'avenir et laisse des traces dans la mémoire.

La résidence alternée assigne les parents à résidence¹⁰ dans la mesure où ce mode d'organisation exige une proximité entre les deux domiciles des enfants : « *La garde alternée pour moi c'est un choix donc comme pour moi je n'imagine pas la garde autrement que la résidence alternée après on avise ses ambitions mais c'est vrai que clairement moi je ne peux pas déménager, je dois rester à Dijon ça c'est sûr. Après c'est un état de fait, j'ai des enfants, j'en suis très heureux mais je sais que si je rencontre quelqu'un qui est de n'importe où, je sais moi je peux pas déménager et je déménagerai pas* » (Stéphane). Les impossibilités de la mobilité géographique sont clairement identifiées par la plupart des enquêtés. Les parents rencontrés qui ont remis en cause le partage résidentiel paritaire ou qui l'envisagent pour changer de lieu d'habitation sont plus âgés que les autres, leur « espace des possibles » est plus contraint, ce qui semble réduire le coût d'un abandon de ce mode d'organisation. Françoise a mis fin à une résidence en alternance hebdomadaire en banlieue parisienne quand sa fille est entrée en seconde « *parce qu'elle étouffait en banlieue et pour profiter de la capitale* » alors qu'elle a 53 ans. Julie ne veut pas laisser passer d'opportunités professionnelles à 43 ans : « *Parce que moi j'ai pas du tout envie de me retrouver dans le piège, c'est ça mais ce sera un gros conflit je sais... et en même temps voilà j'ai pas envie d'avoir un fil à la patte, en plus si j'ai l'opportunité ce sera dans les années à venir parce que à un certain âge ben je veux dire... voilà. Et puis moi je ne me vois pas vivre, enfin travailler vingt ans dans le même conservatoire, j'arrive pas quoi* ». Laurent, après sept ans de batailles judiciaires a obtenu la résidence alternée. Il a dû pour cela changer de ville et de métier. À 50 ans, il s'interroge sur l'avenir : « *la situation est difficile ... je pense que je ne tiendrais pas jusqu'à la fin du collège, je me suis battu pour construire le lien avec mon fils, je pense que c'est fait, maintenant je me demande sérieusement si je ne vais pas rejoindre mon amie dans le sud* ».

L'enracinement géographique n'est pas la seule contrainte qui borne les horizons. Les projets de vie, aussi engageants qu'un enfantement dans le cadre d'une recomposition familiale, peuvent devenir inenvisageables. « *Par exemple moi avec ce compagnon je n'ai pas voulu avoir d'enfant... et je sais pourquoi... parce que lui il aurait bien aimé qu'on ait un enfant ensemble. Outre le fait qu'avec le sien il y avait tel et tel problème... je pense que j'aurais eu du mal à gérer, mais ce qui m'aurait gêné c'est d'en avoir un qui est tout le temps avec moi et un, deux qui ne sont pas là la moitié du temps, ça je crois que*

¹⁰ « Par l'immobilité qu'elle requiert, cette garde alternée est un piège, une prison. En empêchant l'un des deux parents de changer de ville, il établit une assignation géographique. Toute mesure tendant à la généraliser ne pourrait entraîner que des exigences insurmontables » Françoise Dekeuwer Defossez, Le Monde, 18 février 2013 : « Droit de garde actuelle : la loi est assez équilibrée », propos recueillis par François Béguin

j'aurais très mal géré. En fait j'aurais eu beaucoup de difficultés à expliquer à mes deux grands que bon en fait... » (Geneviève). Ce sont les représentations de deux temporalités maternelles distinctes qui ont empêché Geneviève d'avoir de nouveaux enfants, parce qu'elle ne pouvait pas envisager de « *dire au revoir chaque semaine aux deux premiers avec un petit dans les bras* ».

Enfin, l'expérience passée de la résidence alternée de ses enfants laisse des traces dans la mémoire et peut continuer à marquer le rapport au temps bien après le départ des enfants. Monique explique que la résidence alternée a été difficile pour elle mais l'émotion liée à l'absence régulière de ses enfants est présentée comme n'étant ressentie qu'aujourd'hui : « *C'est marrant je vais vous dire quelque chose paradoxalement... maintenant que les enfants sont partis de la maison commencent à vivre leur vie et tout y'a des moments où je me dis putain ces années-là j'les ai pas vu la moitié du temps, c'est marrant non... (pleurs)* ». Pendant qu'elle s'occupait de ses trois enfants, la moitié du temps, dans les années quatre-vingt, Monique « *s'occup(ait) quand ils étaient pas là, pour ne pas y penser* ». La mise à distance de cette expérience par le temps – et par la situation d'entretien – ouvre les plaies d'une maternité vécue comme partielle. Elle éprouve encore aujourd'hui le sentiment d'avoir manqué une partie de la vie de ses enfants. Cette représentation, communément partagée dans l'alternance, de ne vivre que la moitié de la vie des enfants s'exprime par une comptabilité temporelle de la présence. Le temps de l'horloge est utilisé ici comme une mesure du temps vécu comme si la relation avec les enfants ne pouvait être pensée que lors de leur présence.

Pour Monique, la temporalité alternée envisagée comme une double vie s'est inscrite durablement dans son quotidien. « *Je pense qu'on peut vivre avec deux vies et que même maintenant, je vais vous dire, c'est ce que je fais, c'est ce que je continue à faire... je me suis acheté une maison en Vendée... et donc je passe une partie du temps à bricoler, jardiner, je fais des travaux, ça me plaît bien, je passe quatre jours toute seule, je m'en fous vraiment c'est pas un problème et puis je vais sur Nantes et là c'est dans des activités militantes ou vvvrrr là je suis au téléphone, je fais des trucs etc et j'aime bien les deux finalement et j'ai dit à mes enfants vous voyez on vous a fait vivre dans deux maisons et maintenant ben c'est moi qui le fais (rires). Et c'est peut-être... mais c'est marrant j'avais jamais vu ça sous cet angle là... mais c'est peut être effectivement qu'à un moment ma vie a été séparée en deux, ouais c'est peut être ça ouais* ».

Conclusion

Les temporalités de la résidence paritaire s'inscrivent dans le cadre d'une organisation calendaire appuyée sur le temps de la vie quotidienne. Une observation des routines au jour le jour découvre deux espaces temporels de même dimension, qui sont aussi des espaces expérientiels vécus autour de la présence et de l'absence des enfants. La texture du temps semble changer entre les deux périodes. Au temps de la présence, rempli, responsable, contraint, et parfois saturé succède le temps de l'absence, du vide, de l'accalmie, de la souplesse et de l'espace pour soi. Alors que dans les situations parentales hors divorce ces deux temps se superposent en continu, ils sont disjoints et successifs pour les parents qui alternent la résidence de leurs enfants. Cette succession répétée crée un tempo particulier qui donne parfois l'impression aux parents « d'avoir deux vies » qui se superposent aux deux temps de l'alternance. Comme il a été dit dans certains entretiens, les parents distinguaient leur vie d'homme (de femme) d'un côté, et leur vie de père (de mère) de l'autre. Cette relative schizophrénie paraît très

prégnante en particulier au début de la séparation conjugale. Dans la durée cependant, les parents semblent intérioriser ce rapport discontinu à leurs enfants dans une nouvelle reconfiguration identitaire qui intègre la fracturation temporelle. C'est encore plus vrai quand les enfants sont adolescents, l'autonomie qu'ils gagnent par rapport à leurs parents étant aussi une nouvelle autonomie pour les parents. Au-delà de l'organisation et de l'expérience au jour le jour de la discontinuité parentale, cette dernière imprime sa marque dans le rapport au temps vécu par les parents. Le présent semble étiré dans un « horizon d'attente » long (Kosseleck, 1990) sur lequel le pouvoir d'un parent est limité puisque le contrôle de l'organisation temporelle est partagé avec l'ex conjoint. L'horizon des possibles professionnels, conjugaux, géographiques se réduit à un espace restreint - sauf à remettre en cause le partage égalitaire du temps de présence des enfants. Alors que la génération parentale précédente « attendait que les enfants grandissent pour se séparer », la génération actuelle n'attend pas, mais les adultes annulent et reportent des projets personnels dans un futur où leurs enfants ne seront plus avec eux.

Bibliographie

- Aubert N. 2003. *Le culte de l'urgence, la société malade du temps*, Paris, Champs essais.
- Bessière C., Biland E., Fillod Chabaud A. 2013. Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de genre et de classe. *Lien social et politiques*, n° 69, printemps, pp.125-143.
- Boutinet J.P. 2004. *Vers une société des agendas, une mutation des temporalités*, Paris, PUF.
- Brunet F., Kertudo P., Malsan S. 2008. *Etude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*, CAF, FORS, Recherche Sociale.
- Chesnaux J. 1996. *Habiter le temps*, Paris, Bayard.
- Domingo P. 2013. Les modalités de résidence des enfants de parents séparés, *l'e-essentiel*, n° 139.
- Elias N. 1996. *Du temps*. Paris, Fayard.
- Giddens A. 1987. *La constitution de la société, éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF.
- Grossin W. 1996. *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, Toulouse, Octarès.
- Guichard-Claudic Y. 1998. *Eloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris/ Montréal, L'Harmattan.
- Guillonnet M., Moreau C. 2013. *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012*, Ministère de la justice, Direction des affaires civiles et du sceau, Pôle d'évaluation de la justice civile, Novembre.
- Hachet B. 2014 (1). La chambre des enfants en résidence alternée : un sanctuaire ?, in : Renonciat Annie (dir), *La Chambre d'enfant, un microcosme culturel : espace, consommation, pédagogie*, Rouen, Musée national de l'Éducation/CNDP.
- Hachet B. 2014 (2). Les calendriers et les agendas de la résidence alternée. Structure et plasticité des territoires temporels des parents, *Politique Sociale et Familiale*, n° 117, pp. 29-44.
- Haugen Gry Mette D. 2010. Children's Perspectives on Everyday Experiences of Shared Residence: Time, Emotions and Agency Dilemmas. *Children and Society*, Vol 24 pp.112-122.
- Kaufmann J.C. 2001. *La femme seule et le prince charmant*, Paris, Pocket.

- Kosseleck R. 1990. *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*. Paris. Editions de l'EHESS.
- Martial A. 2012. Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales, *Ethnologie française*, 1/ Vol. 42, p. 105-116.
- Michaud Delahaye P. 2009. La résidence alternée ouvre des perspectives de métissage singulier. *Spirale*, 1, n° 49, pp. 153 – 161.
- Neyrand G. 2005. La résidence alternée, réponse à la reconfiguration de l'ordre familial. Les enjeux d'un débat, *Recherches familiales*, 1 (n° 2) pp.83-99.
- de Singly F. 2000. *Libres ensembles. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan.
- de Singly F. 2011. *Séparée. Vivre l'expérience de la rupture*, Paris, Armand Colin.
- Thery I. 1993. *Le démariage, justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- Toulemon L., Pennec S. 2010. Multi-residence in France and Australia: Why count them? What is at stake? Double counting and actual family situations, *Demographic Research* 23(1): 1-40.
- Zerubavel E. 1981. *Hidden Rhythms. Schedules and Calendar in Social Life*, University of California Press.
- Zerubavel E. 1985. *The seven day circle, the history and meaning of the week*, The University of Chicago Press.

Tableau des participants à l'enquête (prénoms anonymisés)

Prénom	Age	Profession	Enfants	Durée de l'alternance	Situation conjugale	Localité
Anne	42 ans	Enseignante	Fils 6 et 4 ans	1 an	Célibataire	Paris
Bernard	44 ans	Consultant Pharmacie	Filles 11 et 8 ans	1 an	Célibataire	Banlieue Parisienne
Bojan	38 ans	Professeur des écoles	Filles 12 et 9 ans	7 ans	Célibataire	Banlieue parisienne
Clara	32 ans	Intermittente du spectacle	Fille 8 ans, fils 6 ans	2 ans	Couple non cohabitant	Paris
Françoise	64 ans	Enseignante retraitée	Fils 43 ans, fille 25 ans	8 ans (fille seulement), terminée	Célibataire	Banlieue Parisienne
Geneviève	65 ans	Enseignante retraitée	Fille 38 ans, fils 34 ans	16 ans, terminée	Célibataire	Banlieue Parisienne
Jérôme	39 ans	Chercheur	Fille 11 ans, fils 7 et 3 ans	1 an	Célibataire	Paris
Julie	43 ans	Professeure de piano	Fille 6 ans	4 ans	Célibataire	La Roche sur Yon
Laurent	50 ans	Cancérologue	Fils 11 ans	2 ans (9 ans de séparation)	En couple non cohabitant	Paris
Lisa	40 ans	Journaliste	Fille 10 ans, fils 7 ans	3 ans	Célibataire	Paris
Marie-Pierre	38 ans	Infirmière	Filles 12 et 9 ans	7 ans	En couple non cohabitant	Banlieue Parisienne
Monique	67 ans	Médecin retraitée	Filles 42 et 39 ans, fils 35 ans	15 ans, terminée	Célibataire	Nantes
Nadine	40 ans	Infirmière	Fille 11 ans	5 ans	Célibataire	Banlieue parisienne
Philippe	48 ans	Gérant de restaurant	Fille 8 ans, fils 6 ans	2 ans	Célibataire	Paris
Sandrine	36 ans	Infirmière	Fils 7 ans, fille 5 ans	2 mois	Célibataire	Banlieue Parisienne
Stéphane	34 ans	Opticien	Filles 8 et 6 ans	4 ans	Célibataire	Dijon
Sylvie	38 ans	Documentaliste	Fils 7 ans	4 ans	Célibataire	Paris
Thomas	38 ans	Cadre supérieur assurances	Filles 8 et 6 ans	3 ans	Célibataire	Paris